

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2019

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1882)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL341

présenté par
M. Waserman, rapporteur

ARTICLE 28

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« des alinéas 2 et 3 »

les mots :

« de l'alinéa 2 du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.